



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GIRARD Nicole	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	M. JUSTINESY Gérard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION-PESQUIES Christine	M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOREL Félix	ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

Absents excusés :

Mme DAUPHIN Mathilde
Mme MILESI Véronique
Mme ROUX Isabelle
M. SEBBAH Didier

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

 <p>Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION</p>	<p>République française 2024/ ... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt</p> <p>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 11 décembre 2024</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>N° 2024-192</p>	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Renouvellement de la convention d’intervention foncière avec la Société d’Aménagement Foncier et d’Etablissement Rural Provence Alpes Côte d’Azur (SAFER)</p>
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code rural ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 27 novembre 2024.*

Dans le cadre de sa politique d’aménagement de l’espace, de la protection et de la mise en valeur de l’environnement et dans la continuité du programme en cours sur la reconquête des friches agricoles, il est proposé d’établir une nouvelle convention d’intervention foncière entre LMV Agglomération et la Société d’Aménagement Foncier et d’Etablissement Rural Provence Alpes Côte-d’Azur.

Cette convention répond à une volonté, d’une part, de conforter l’agriculture sur le territoire, préserver l’environnement et les paysages ruraux, et d’autre part, de maintenir un prix de vente compatible avec une activité agricole et forestière afin d’assurer une pérennité du foncier à usage agricole sur le territoire de l’agglomération. De plus, elle permet d’uniformiser la gestion des notifications et d’en mutualiser les coûts pour les communes.

Cette convention a pour objectifs :

- D’assurer une veille foncière opérationnelle ;
- De mettre en place d’un portail cartographique pour visualiser les déclarations d’intention d’aliéner (DIA) transmises (VIGIFONCIER) ;
- D’apporter une expertise contextualisée des DIA diffusées ;
- D’autoriser l’intervention par exercice du droit de préemption, ou étude de faisabilité pour que soit mise en place la procédure d’intervention à l’amiable ;
- D’établir un bilan annuel chiffré des volumes des DIA transmises.

Le périmètre d’intervention de la SAFER portera sur l’ensemble du territoire de LMV Agglomération : Beaumettes (les), Cabrières d’Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Lauris, Lourmarin, Maubec, Mérindol, Oppède, Puget, Puyvert, Robion, Taillades (les), Vaugines.

Les notifications des DIA ainsi que les appels à candidatures seront directement adressés aux communes par la SAFER.

Le coût annuel de la veille foncière dit « *surveillance classique type 1* » sera de 11 676 € HT/an. Les demandes de préemption en révision sont comprises dans ce coût, elles ne seront plus facturées comme cela était le cas précédemment.

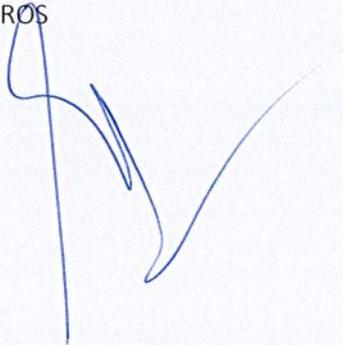
Cette convention est établie pour une durée de 3 ans et modifiable par avenant.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention d’intervention foncière entre la SAFER et LMV ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2025 et suivants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, dans les conditions du présent rapport, la convention ci-annexée d’intervention foncière entre LMV Agglomération et la SAFER ainsi que tout autre document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Cavaillon, le 12 décembre 2024

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Le Président,
Gérard DAUDET

